



Indemnisationna ccident de service dans une école primaire

Par **olowan**, le **25/05/2009** à **13:23**

Bonjour,

Je suis professeur des écoles, les pieds arrières de ma chaise se sont dessoudés le 23 mars, j'ai chuté en arrière, mon sacrum et mes lombaires ont été touchés.

L'inspection académique a reconnu l'accident de service et assure mon salaire et la couverture de mes frais médicaux.

Ayant heureusement souscrit à une assurance spéciale enseignant (l'autonome) j'ai droit à une aide ménagèresinon je serais seule à gérer tous mes problèmes.

Or, la conduite de ma voiture déclenche les douleurs, j'ai donc des problèmes en ce qui concerne tous mes déplacements, pour faire mes courses, me baisser etc...

Je ne suis responsable de rien, je souffre depuis 2 mois maintenant, et j'ai des problèmes au quotidien, c'est la mairie qui fournit le matériel, cette chaise est un vieux modèle en bois.

Peut on engager la responsabilité de la mairie?

Le "pretium doloris " existe-t-il dans ce cas comme lors d'un accident de voiture?

Je me sens extrêmement démunie.

Je vous remercie par avance de vos conseils.